

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT**

**201 RUE DES SOURCES**

**19330 FAVARS**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

**DU COMITE SYNDICAL**

**du 28 mai 2026**

Le Comité Syndical s'est réuni le **jeudi 28 mai 2026 à 14h30** au siège du Syndicat.

Date de la convocation : 20 mai 2026

Date d'affichage : 20 mai 2026

**Délégués présents :**

Madame LEYGNAC et Monsieur MAGNAUD (CHAMEYRAT)  
Madame VACHER et Monsieur MARTINIE (CORNIL)  
Messieurs CLAVEL et MAIGNAN (FAVARS)  
Monsieur MOUSSOUR (LE CHASTANG)  
Messieurs CHANAT et CHASTANET (ST CLEMENT)  
Mesdames DANGLOT et BARRET (ST GERMAIN LES VERGNES)  
Monsieur MENOIRE (ST HILAIRE PEYROUX)  
Monsieur DUPAS (ST MEXANT)  
Madame BUISSON et Monsieur LAUTISSIER (STE FEREOLE)  
Madame DUCLOS et Monsieur MANIERE (MALEMORT)

**Délégués absents et excusés :**

Monsieur MOUZAT (CHANTEIX) pouvoir à Monsieur CHASTANET (ST CLEMENT)  
Monsieur VERGNE (CHANTEIX) pouvoir à Monsieur MAGNAUD (CHAMEYRAT)  
Monsieur BENOUE pouvoir à Monsieur MOUSSOUR (Le Chastang)  
Monsieur VALADE pouvoir à Monsieur MENOIRE (ST HILAIRE PEYROUX)  
Monsieur ANTIGNAC pouvoir à Monsieur DUPAS (ST MEXANT)

**Autres personnes présentes :**

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur JAUUVION,  
agents du Syndicat

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 22**

**Nombre de délégués présents : 17 - Quorum : 12**

**Secrétaire de séance : Madame BARRET**

### Ordre du jour

- Election d'un cinquième Vice-Président
- Présentation des délégations de fonction données par le Président aux Vice-Présidents
- Création de commissions transversales à ces délégations de fonction avec possibilités aux délégués titulaires de s'y inscrire
- Délégation d'attributions du Comité Syndical au Président du SMEM (**délibération à adopter**)
- Indemnités de fonctions du Président
- Indemnités de fonctions aux Vice-Présidents ayant reçu délégations (**délibération à adopter**)
- Composition de la commission des marchés publics : 3 délégués titulaires ainsi que 3 suppléants seront désignés (**délibération à adopter**)

Monsieur le Président rappelle les élections du 06 mai 2026 qui ont déterminés l'élection d'un Président, de 4 Vice-présidents et de 6 autres membres.

#### **I. Délibération n°2026-05-025 : Fixation du nombre de Vice-Présidents**

En application de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents ne doit pas être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant.

L'effectif total du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont étant de 22 membres, le nombre de vice-présidents peut être de 5.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de fixer à 5 le nombre de vice-présidents (abstention Monsieur MENOIRE)**

#### **II. Délibération n°2026-05-026 : Election d'un cinquième Vice-Président**

Le comité Syndical est invité à procéder à l'élection du cinquième vice-président. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président, par scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs : Mesdames DANGLOT Aline et VACHER Carine

Résultats du vote - 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 22

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

A déduire : 4 bulletins blancs

A déduire : 0 bulletin nul

Reste pour suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Madame BUISSON Patricia (déléguée titulaire de STE FEREOLE) : 18 voix

Madame BUISSON Patricia est proclamée cinquième Vice-Présidente du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont et immédiatement installée.

*(La composition du bureau du Comité Syndical est en fin de document)*

**III. Présentation des délégations de fonction données par le Président aux Vice-Présidents.**

**Création de commissions transversales à ces délégations de fonction avec possibilités aux délégués titulaires de s'y inscrire.**

Monsieur le Président donne délégation de fonction aux vice-présidents et présente les 3 commissions. Il propose aux délégués de s'inscrire dans les commissions.

| <i>Monsieur DUPAS - Président</i>                                              |                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>Commission Administration Générale</b><br>Madame LEYGNAC                    | Monsieur MANIERE                                          |
| <b>Commission Affaires Financières</b><br>Madame BUISSON<br>Monsieur GAMBARINI | Monsieur MANIERE<br>Monsieur MARTINIE<br>Monsieur MAGNAUD |
| <b>Commission Travaux et Etudes</b><br>Monsieur CHASTANET<br>Monsieur MANIERE  | Monsieur CLAVEL<br>Monsieur CHANAT<br>Madame MALEPEYRE    |

**IV. Délibération n°2026-05-027 : Délégation d'attributions du Comité Syndical au Président du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont**

Monsieur le Président rappelle que conformément au CGCT, le Comité Syndical peut lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des attributions exercées par délégation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, décide de lui donner pour la durée de son mandat délégation pour : finances, marchés publics, personnel du Syndicat, administration générale, justice, urbanisme et patrimoine, organismes externes. (Voir les détails dans la délibération)

**V. Délibération n°2026-05-028 : Indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents**

Il est proposé de verser à partir du 6 mai 2026 au Président une indemnité de fonction correspondant à 21.66% (taux en vigueur ce jour) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est proposé de verser aux Vice-Présidents une indemnité correspondant à 8,66% (taux en vigueur ce jour) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique sous réserve d'être titulaire d'une délégation de fonction effective.

Madame BUISSON Patricia, élue cinquième Vice-Présidente renonce à son indemnité de fonction.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, décide d'adopter les taux de 21.66% pour le Président et 8.66% pour les Vice-Présidents, de verser mensuellement les indemnités de fonction.

| FONCTION                        | POURCENTAGE             | MONTANT MENSUEL BRUT au 28/05/2026 |
|---------------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| Président                       | 21.66%                  | 890.34 €                           |
| 1 <sup>er</sup> Vice-Président  | 8.66%                   | 355.97 €                           |
| 2 <sup>ème</sup> Vice-Président | 8.66%                   | 355.97 €                           |
| 3 <sup>ème</sup> Vice-Président | 8.66%                   | 355.97 €                           |
| 4 <sup>ème</sup> Vice-Président | 8.66%                   | 355.97 €                           |
| 5 <sup>ème</sup> Vice-Président | Renonce à son indemnité |                                    |
| TOTAL MENSUEL ALLOUE            |                         | 2 314.22 €                         |

**VI. Délibération n°2026-05-029 : Composition de la Commission des marchés publics**

Monsieur le Président du Syndicat propose la constitution d'une commission compétente en matière de marchés publics qui sera composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Ont été désignés :

| MEMBRES                      |                   |
|------------------------------|-------------------|
| Monsieur DUPAS Eric          | Président du SMEM |
|                              |                   |
| Monsieur MANIERE Christian   | Membre titulaire  |
| Monsieur CHASTANET Jacques   | Membre titulaire  |
| Monsieur CHANAT Christophe   | Membre titulaire  |
|                              |                   |
| Monsieur MAGNAUD Franck      | Membre suppléant  |
| Monsieur MARTINIE Patrice    | Membre suppléant  |
| Monsieur GAMBARINI Guillaume | Membre suppléant  |

### **VII. Divers**

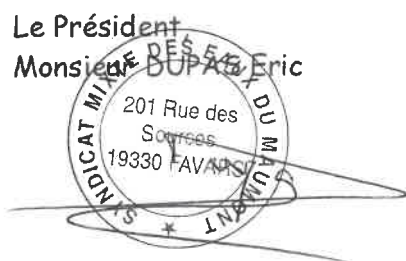
✓ Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'un questionnaire va être envoyé aux mairies et à retourner au Syndicat : ce questionnaire est fourni par le bureau d'étude SOCAMA pour l'évaluation des besoins en eau des communes et les projets à venir. SOCAMA est mandaté par le SMEM dans le cadre du diagnostic des installations de production et de distribution d'eau potable, schéma directeur AEP - PGSSE.

✓ Problématique CVM : des purges automatiques ont été posées sur les 3 premiers secteurs ayant un taux supérieur à la norme. Les analyses se poursuivent pour l'ensemble des 22 points déterminés en début d'année 2026.

*Tous les documents afférents à l'élection de la cinquième Vice-Présidence sont signés.  
Vous trouverez page suivante la nouvelle composition du bureau du Comité Syndical  
du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont*

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole,  
Monsieur le Président déclare la séance levée à 15 h 40

Le Président  
Monsieur DUPAS Eric



La Secrétaire,  
Madame BARRET Brigitte

